

10 BONNES RAISONS DE FAIRE GREVE

LE JEUDI 9 MAI

**LUTTER
CONTRE**

le projet de

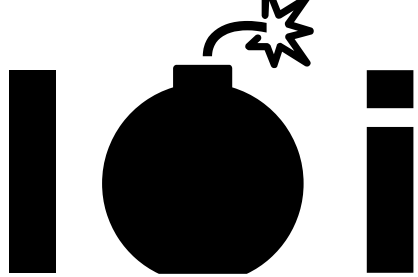


de **destruction**
de la fonction
publique

ET

CONTRE

le projet de



pour l'école de la
confiance
défiance

art
4

**Fin de la
transparence**

L'administration prendrait les décisions de manière unilatérale, en toute opacité, sans aucune vérification par des élus du personnel sur les questions liées aux mutations et aux mobilités, à l'avancement et la promotion.

L'arbitraire devient la règle !

art
5

**Recrutement
de contractuels**

Possibilité de recourir au contrat pour les emplois permanents des fonctionnaires. C'est la fin annoncée du statut de fonctionnaire avec concours d'entrée et titularisation.

Mise en concurrence entre fonctionnaires et contractuels

art
8

**Précarisation
de l'emploi**

Création d'un nouveau type de contrat à durée déterminée : le contrat de projet qui n'ouvre droit ni à un contrat à durée indéterminée, ni à titularisation.

Une nouvelle forme de vacance !

art
11

**Mobilité
imposée**

Instauration de durées minimales et maximales d'occupation pour certains emplois afin de forcer les fonctionnaires à rester sur des territoires/postes peu attractifs ou à muter au bout d'un certain temps pour ne pas figer les postes attractifs.

Fin du droit à muter !

art
15

**Durcissement
des sanctions**

Introduction, dans l'échelle des sanctions, de la sanction d'exclusion temporaire pour une durée maximale de trois jours. Les chefs d'établissements auraient plus d'autonomie dans la procédure disciplinaire.

Sanctions disciplinaires facilitées !

art
26

**Fin de la stabilité
de l'emploi**

Introduction de la rupture conventionnelle pour « accompagner » le vaste plan de restructuration dans le cadre des 120 000 suppressions d'emplois prévues d'ici 2022, avec les pressions sur les personnels.

Un outil pour dégraisser !

art
1

**Fin de la liberté
d'expression**

En insistant sur le devoir d'exemplarité des fonctionnaires, cet article permet une mise au pas de la profession visant à contrôler l'expression des fonctionnaires notamment sur les réseaux sociaux.

art
6

**Suppression de
postes/d'écoles**

Les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux sont constitués de classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles situées dans son secteur. Le regroupement est décidé sans consulter les enseignants.

art
9

**Fin de l'évaluation
indépendante**

Des équipes d'inspecteurs et d'usagers, feront une évaluation de chaque établissement. Ce système imposera un pilotage étroit des pratiques pédagogiques. Il renforcera la concurrence entre établissements et les pressions sur les enseignants.

art
14

**Remplaçants
à bas coût**

Les assistants d'éducation préparant un concours d'accès à l'enseignement ou à l'éducation peuvent se voir confier des fonctions pédagogiques. Cette mesure ouvre la porte au recrutement à bas coût de remplaçants pas encore formés.

MANIFESTATION

à 14h30

**Place de l'hôtel de ville
à Nevers**

11 ème raison : La réforme du lycée
qui entraîne un bac à valeur locale et la montée des inégalités !

**Assemblée générale à 13h00
au Château des Loges (Nevers)**

